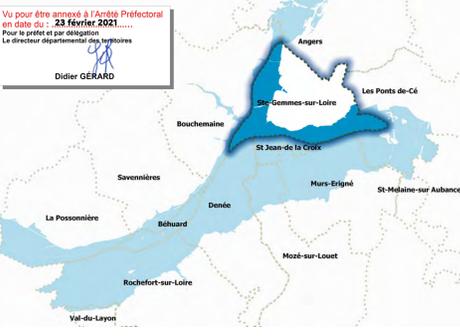


Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

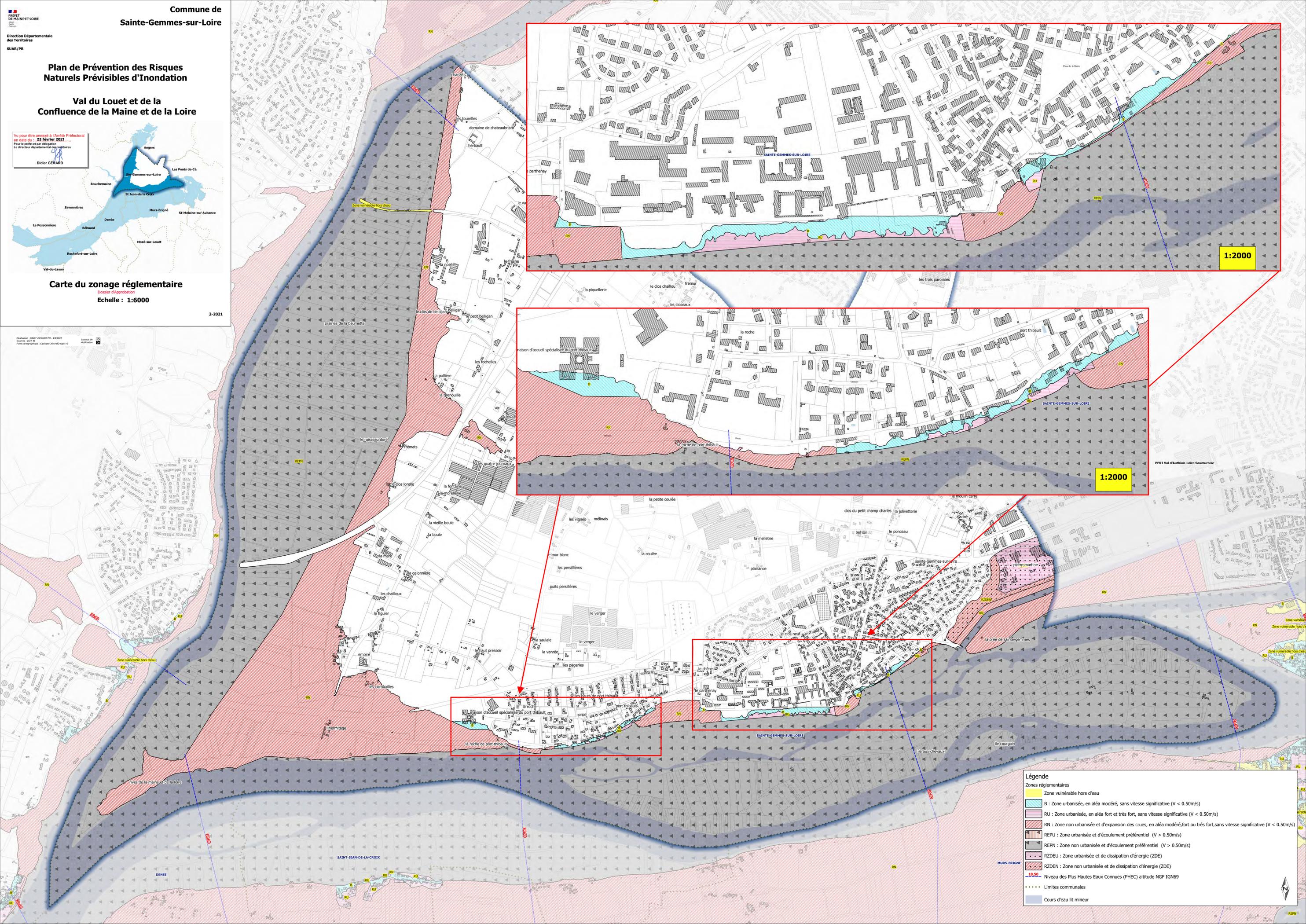
Val du Louet et de la Confluence de la Maine et de la Loire



Carte du zonage réglementaire
 Dossier d'Approbation
 Echelle : 1:6000

2-2021

Relevés : 0007-05SUAR-PR - 002021
 Révisés : 007-04-
 Fond cartographique : Cassini 2019-00 kape 03
 Licence de
 utilisation



1:2000

1:2000

Légende

Zones réglementaires

- Zone vulnérable hors d'eau
- B : Zone urbanisée, en aléa modéré, sans vitesse significative ($V < 0.50\text{m/s}$)
- RU : Zone urbanisée, en aléa fort et très fort, sans vitesse significative ($V < 0.50\text{m/s}$)
- RN : Zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa modéré, fort ou très fort, sans vitesse significative ($V < 0.50\text{m/s}$)
- REPU : Zone urbanisée et d'écoulement préférentiel ($V > 0.50\text{m/s}$)
- REPN : Zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel ($V > 0.50\text{m/s}$)
- RZDEU : Zone urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
- RZDEN : Zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
- Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitude NGF IGN69
- Limites communales
- Cours d'eau lit mineur